

## COMPTE RENDU de RÉUNION

### Collège des Instructeurs Nationaux de Plongée Souterraine

VALENCE, LE 13 OCTOBRE 2018

PARTICIPANTS :

BRON Laurent, CAILLÈRE Laurent, CÉSARANO Serge, FERRANDEZ Jean-Michel, GAUCHE Bernard, GUIVARCH Yannick, HALLER Éric, NOUAILLAC Daniel, ROURE Manuel, STEFANATO Jean-Pierre.

ABSENTS EXCUSÉS :

DOUCHET Marc, JULIEN Eric, MÉGESSIER Bruno, MORÉ Christian, WACONGNE Cyril.

POUVOIRS : (Art. 2.1.2 du RI)

HALLER Éric a un mandat de Bruno MÉGESSIER.

GUIVARCH Yannick a un mandat de JULIEN Éric.

FERRANDEZ Jean-Michel a un mandat de WACONGNE Cyril.

QUORUM : (Art. 2.1.1 du RI)

Le nombre d'Instructeurs Nationaux de Plongée Souterraine au 13 octobre 2018 est de : 15 personnes

Le nombre d'Instructeurs Présents est de : 10 personnes

Le nombre d'Instructeurs représentés est de : 3 personnes

Le nombre d'Instructeurs présents et représentés à la réunion du 13 octobre 2018 est de 13 personnes en conséquence,

LE QUORUM EST ATTEINT ET LE COLLÈGE DES INSTRUCTEURS NATIONAUX DE PLONGEE SOUTERRAINE PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER.

ORDRE DU JOUR : (Transmis par courriel le 18 septembre 2018 par le Délégué du Collège)

- 1) Bilans de formations (plongeurs, cadres) et d'activité des Cadres.
- 2) Mise en conformité de textes réglementaires.
- 3) Formation utilisation de recycleurs en plongée souterraine.
- 4) Manuel de formation en plongée souterraine.
- 5) Evolution du collège.
- 6) Planning des activités du collège.
- 7) Questions diverses.

DEBUT DE LA SÉANCE À : 9H10

FIN DE SÉANCE À : 17H30

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BRON

## I) BILAN DES FORMATIONS RÉALISÉES DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018.

Au 30 septembre ce sont ; 12 stages de découverte, 10 stages d'initiation, 16 stages de perfectionnement et 8 stages de cadres qui ont fait l'objet d'un compte rendu enregistré. Cela représente 57 jours de stage cumulés avec 69 stagiaires découverte, 50 stagiaires initiation, 66 stagiaires perfectionnement et 25 stagiaires cadre.

### STAGES ENREGISTRÉS PAR REGIONS FÉDÉRALES

RÉGION FÉDÉRALE	DECOUVERTE	INITIATION	PERF.	CADRE
AURA	4	2	1	1
IDF	2	2	3	
SUD	1	2	3	
CENTRE				
GRAND-EST	1	1	2	
HDF			1	1
OPM	3	3	5	5
NA	1		1	1

Ont été enregistrés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur le site fédéral : 58 PSI, 19 PS2, 5 PS3, 1 FPS1 et 1 FPS2.

### PARTICIPATION DES INPS À DES FORMATIONS

NOM / Prénom	Niveau	Nombre de jours d'encadrement
BRON Laurent	INPS	8
CAILLERE Laurent	INPS	9
FERRANDEZ Jean-Michel	INPS	13
GAUCHE Bernard	INPS	3
JULIEN Eric	INPS	2
HALLER Eric	INPS	3
NOUAILLAC Daniel	INPS	5
ROURE Manuel	INPS	6
STEFANATO Jean-Pierre	INPS	4
WACONGNE Cyril	INPS	5

Le collège constate que le nombre de brevets enregistrés sur le site fédéral est supérieur à celui des comptes rendus transmis au délégué du collège. A l'évidence des comptes rendus de stages qui ont conduit à l'attribution de brevets n'ont pas été transmis. Une attention particulière sera portée par le délégué du collège pour combler cette lacune.

Un bilan annuel complet sera transmis courant janvier 2019 à l'ensemble des membres du collège.

## II) MISE EN CONFORMITE DE TEXTES RÉGLEMENTAIRES.

A) Règlement Intérieur du Collège des Instructeurs Nationaux de Plongée Souterraine (INPS).  
Plusieurs décisions prises par le Collège des INPS depuis 2014 modifient des parties du Règlement Intérieur du Collège.

**En annexe I le RI du collège modifié.**

B) Règlement Intérieur de la Commission Nationale de Plongée Souterraine (CNPS).  
Le Collège attire l'attention de la CNPS sur le fait que plusieurs décisions prises par le Collège des INPS modifient de fait le RI de la CNPS.

Ce sont :

- Remplacer dans différents articles les mots et acronymes :

Instructeur National d'Activité subaquatique Souterraine (INASS)

Par :

**Instructeur National de Plongée Souterraine (INPS)**

- Point 10 de l'article 2

° Organisation ~~et l'agrément de stages~~ de formation,

- Remplacer au 1 du 8<sup>ème</sup> Alinéa de l'article 5.1 :

Initiateurs et Moniteurs en ASS ~~cadres de plongée souterraine~~ ...

Par :

**Formateurs de Plongée Souterraine de niveau 1 (FPS1) et de niveau 2 (FPS 2) ...**

- Modifier le 2 de l'alinéa 8 de l'article 5.1 :

2. la délivrance des agréments de stages **de cadres** de plongée souterraine.

- Modifier le 1<sup>er</sup> Alinéa de l'article 8.5 :

Chaque participant s'engage à respecter la réglementation ~~en vigueur~~ et le **contenu des formations recommandations** ~~éditées par de~~ la CNPS, ...

C) Mise en conformité de différents documents édités par la CNPS.

Plusieurs documents doivent être mis en conformité avec les décisions prises par le collège des INPS depuis 2014.

**Un groupe d'INPS est chargé de réaliser ce travail il est composé de :**

**BRON Laurent,**

**CÉSARANO Serge,**

**HALLER Éric**

**NOUAILLAC Daniel**

### **III) PROJET FORMATION UTILISATION DE RECYCLEURS EN PLONGÉE SOUTERRAINE.**

Le document élaboré par un groupe d'INPS – FERRANDEZ Jean-Michel, HALLER Éric, ROURE Manuel et WACONGNE Cyril est présenté en séance et débattu.

### **Annexe II le document modifié et adopté par le Collège des INPS.**

### **IV) MANUEL DE FORMATION TECHNIQUE EN PLONGÉE SOUTERRAINE. (MFTPS)**

Lors de sa séance du 3 octobre 2015, le délégué du collège des INPS a présenté un projet de manuel technique de formation en plongée souterraine, en remplacement du guide des bonnes pratiques, pour répondre à la demande du Président de la FFESSM. Le processus initialisé lors de cette réunion n'a pas été finalisé. Il est proposé de le reprendre et de le finaliser pour donner aux plongeurs souterrains un document de référence clair et précis.

Après examen du projet présenté en 2015 le collège décide de reprendre ce document tant sur le fond que sur la forme.

Il est adopté que le document comportera 3 chapitres. Les Instructeurs présents se sont positionnés pour fournir un document de travail sur un chapitre ou sur une partie d'un chapitre. Les Instructeurs qui n'étaient pas présents lors de la réunion du collège peuvent se positionner pour participer à l'élaboration du MFTPS.

## Découpage retenu et organisation générale:

### HISTORIQUE – Jean-Pierre et Bernard

- Fondements de la plongée souterraine à la FFESSM,
- Philosophie,
  - Expliquer l'ARA,
  - Le compagnonnage,
- Le milieu - Laurent C et Yannick
  - Types de siphons,
  - Fil d'Ariane,

### CURSUS DE FORMATION – Laurent B – Eric – Daniel – Serge

Ce point complète le II C de ce compte rendu, c'est pourquoi les Instructeurs chargés de proposer le document de travail sont les mêmes. Toutefois, lors de l'examen de ce chapitre le collège décide de revoir la forme et le fond sur la base des décisions déjà prises par le collège. Mais avec pour objectif complémentaire, de simplifier les documents de référence pour les cursus de formation des plongeurs et des cadres de plongée souterraine.

- Plongeurs,
- Cadres,
  - Prérogatives d'encadrement,
- Spécifiques,
  - Mélanges,
  - Recycleurs,
  - Side-Mount,
  - Scoter,

### EXPÉDITIONS - Manuel – Jean-Michel – Eric – Cyril

- Plongées complexes,
- Cloches de décompression.

Il est convenu qu'un document de travail devra être transmis au délégué du collège au plus tard **le 9 février 2019**. Le chapitre; Cursus de formation devra avoir intégré toutes les décisions prises par le collège depuis 2014 avant fin 2018.

## V) ÉVOLUTION DU COLLÈGE.

Aucun acte de candidature n'est enregistré à ce jour par le délégué du collège. En conséquence, pas de modification de la composition du collège. Une attention particulière est demandée aux membres du collège pour détecter de futurs candidats potentiels.

## VI) PLANNING DES ACTIVITÉS DU COLLÈGE.

Le 15 et 16 décembre 2018 aura lieu la rencontre des cadres en plongée souterraine organisée par la région Hauts de France.

Pour 2019 la rencontre des cadres sera organisée par la région PACA les 14 et 15 décembre 2019 à SAUVE (30). Lieu et date à confirmer.

Le collège demande à la CNPS de prévoir :

- 1000€ pour la réunion du collège en octobre 2019 (lieu à déterminer en fonction de la réunion de la CNPS),
- 1000€ pour la rencontre des cadres de 2019.

## VII) QUESTIONS DIVERSES.

Deux questions ont été transmises au délégué du collège le 11 octobre par la région Nouvelle Aquitaine.

Bien que la date limite d'envoi (6/10) des questions diverses soit passée le collège a examiné les questions.

- Prérrogatives PS2 : *plonger en binôme dans la zone 2 avec un plongeur de niveau égal ou supérieur.*

Serait-il possible de faire évoluer la prérrogative pour que des PS2 puissent plonger en équipe de 2 ou de 3 plongeurs ?

### **Décision du collège :**

**Prérrogatives PS2 : Plonger en binôme dans la zone 2 avec un plongeur de niveau égal ou supérieur. Des PS2 peuvent évoluer en trinôme sous la responsabilité d'un cadre CNPS présent sur site.**

- Contradictions d'accès aux formations; Découverte, Initiation et PS1.

Cette question a été examinée et traitée par le collège lors de sa **réunion du 8 oct. 2016.**

Pour les formations Découverte, Initiation et PS1 les conditions de candidature sont identiques :

- Être titulaire de la licence FFESSM en cours de validité et du niveau 2 de la FFESSM (ou d'un diplôme admis en équivalence)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins de 1 an.
- Avoir souscrit une assurance complémentaire prévoyant entre autres un volet individuel accident et assistance rapatriement prenant en compte l'activité.
- Une autorisation parentale est nécessaire si le stagiaire est mineur.